

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 420

présenté par

Mme Brenier, M. Bony, M. Brun, M. Cinieri, Mme Corneloup, Mme Kuster, M. Leclerc,  
Mme Louwagie, M. Masson, M. Pauget, M. Ramadier, M. Reda, M. Viala, M. Viry, M. Dive,  
Mme Trastour-Isnart, M. Emmanuel Maquet et M. Vialay

-----

**ARTICLE 6 BIS**

Compléter cet article par les mots :

« , ainsi que réduire leur consommation de plastiques à usage unique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les collectivités territoriales doivent tout autant être concernées par la transformation écologique dont le pays a besoin, que tout consommateur particulier.

C'est pourquoi cet amendement vise à introduire la réduction de la consommation de plastiques à usage unique au sein de commande publique.